

Département des Hauts-de-Seine

## VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2010

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 27  
représentés : 8  
pour : 35  
abstentions : 0  
contre : 0

**OBJET : Attribution du marché M.07.09 de fournitures de matériels et matériaux pour le Centre Technique Municipal**

L'An deux mille dix, le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix huit juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaients présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON, S. CICERONE, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints ; J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, JP. AUBRUN, A. BULLET, PH. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés ayant donné pouvoir :**

C. MARAZANO	à	L. ZANOLIN
JP. DAMAIS	à	G. MERGY
G. DELISLE	à	P. BUCHET
D. LAFON	à	P. GUYON
B. KABANDA	à	P. DEPOUX
J. NGALLE EBOA	à	J. SEGRE
D. BEKIARI	à	M. FAYOLLE
M. BUCQUET	à	M. GALANTE-GUILLEMINOT

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : P. LE QUERRE est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33, 57, 58 et 77.

Vu la publicité réalisée au BOAMP le 8 décembre 2009,

Vu les offres remises par les candidats,

Vu les délibérations de la Commission d'appel d'offres du 20 mai 2010,

HÔTEL DE VILLE

Considérant qu'il convient de réaliser un marché de fournitures de matériels et matériaux pour le Centre Technique Municipal, allotis comme il suit et pour les montants subséquents :

Lot	Montant Minimum	Montant Maximum
Lot 1 : fourniture de matériel et matériaux de Maçonnerie	2 000.00 € HT	10 000.00 € HT
Lot 2 : fourniture de matériel et matériaux d'Electricité	15 000.00 € HT	60 000.00 € HT
Lot 3 : fourniture de matériel et matériaux de Menuiserie bois	7 000.00 € HT	35 000.00 € HT
Lot 4 : fourniture de matériel et matériaux de Peinture	10 000.00 € HT	40 000.00 € HT
Lot 5 : fourniture de matériel et matériaux de Métallerie	3 000.00 € HT	20 000.00 € HT
Lot 6 : fourniture de matériel et matériaux de Quincaillerie	6 000.00 € HT	30 000.00 € HT

Considérant le Budget Municipal,  
Vu l'avis de la Commission,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer le marché M.07.09 de fournitures de matériels et matériaux pour le Centre Technique Municipal aux sociétés suivantes :

Lot	Offre présentée par la société
Lot 1 : fourniture de matériel et matériaux de Maçonnerie	POINT P - Région IDF
Lot 2 : fourniture de matériel et matériaux d'Electricité	NOLLET & FILS S.A.
Lot 3 : fourniture de matériel et matériaux de Menuiserie bois	CARESTIA S.A
Lot 4 : fourniture de matériel et matériaux de Peinture	CYP-COMPTOIR YVELINES PEINTURES
Lot 5 : fourniture de matériel et matériaux de Métallerie	DESCOURT & CABAUD IDF
Lot 6 : fourniture de matériel et matériaux de Quincaillerie	LEGALLAIS BOUCHARD

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à signer le marché dans les termes énoncés à l'article 1, jusqu'au 31/12/2010 renouvelable trois fois pour une année civile.

**Article 3 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Mme la Trésorière Municipale,

**Article 4 :** Notification de la présente aux sociétés attributaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Conseiller Général  
Pascal BUCHET



*[Handwritten signature]*

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le  
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services